

Réponse à la lettre de la Régie du 2 mars 2026

CALCULS ET HYPOTHÈSES DES RATIOS ASSOCIÉS À LA MOYENNE 13 SOLDES

1. **Références :** (i) [A-0057](#), lettre de la Régie du 2 mars 2026;
 (ii) R-4306-2025, volet A, [B-0108](#), page 18, tableaux 13 et 15.

Préambule :

(i) «

La Régie constate toutefois que le ratio moyenne 13 soldes associé aux montants de mises en service diffère du ratio de 26 % mentionné précédemment.

[...]

La Régie demande au Transporteur d'expliquer et de chiffrer, au plus tard le 4 mars 2026 à 12 h, les hypothèses et les calculs qui sous-tendent ces ratios, considérant l'écart avec le ratio de 26 % prévu au paragraphe 196 de la décision D-2026-108. Le cas échéant, veuillez appliquer les corrections requises. »

(ii) «

Tableau 13
Évolution de la base de tarification pour l'année 2027 (M\$)
à la suite de la décision D-2026-008

	31 déc. 2026 (1)	Mises en service (2)	Amortissement (3)	Retraits (4)	Autres (5)	31 déc. 2027 (6) = (1) à (5)
1 Immobilisations corporelles en exploitation	29 478,5	3 447,5	(1 188,5)	(48,3)	-	31 689,3
2 Actifs incorporels	545,7	10,9	(29,0)	-	0,1	527,7
3 Autres actifs	(4 808,0)	(157,5)	146,6	-	(1,1)	(4 820,2)
4 Actifs réglementaires	11,1	4,7	(2,6)	-	-	13,2
5 Contributions internes et autres	(4 819,1)	(162,2)	149,2	-	(1,1)	(4 833,4)
6 Fonds de roulement	677,3	-	-	-	89,9	767,1
7 Encaisse réglementaire	85,8				4,0	89,7
8 Matériaux, combustible et fournitures	469,5				Note 1 45,2	514,7
9 Actifs stratégiques	122,0				Note 2 40,7	162,7
10 Réduction globale 13 soldes 2027	-				(300,0)	(300,0)
11 Réduction globale MES projets < 250 M\$		Note 3 (256,3)				(256,3)
12 Total	25 893,5	3 044,6	(1 070,9)	(48,3)	(211,1)	27 607,6

Principaux éléments de variation des actifs autres que mises en service, amortissement et retraits :

Note 1: Augmentation liée à la croissance des besoins.

Note 2: Les montants sont établis en fonction de l'état d'avancement des projets et des contrats fermes sur l'achat d'actifs stratégiques.

Note 3: Le montant de 336 M\$ mentionné au par. 196 inclut 79,7 M\$ de mises en service liées à la maîtrise de la végétation, retranchées des actifs réglementaires conformément au par. 70.

Tableau 14
Évolution de la base de tarification pour l'année 2028 (M\$)
à la suite de la décision D-2026-008

	31 déc. 2027	Ajustement réduction de 2027 *	1 ^{er} janvier 2028	Mises en service	Amortissement	Retraits	Autres	31 déc. 2028
	(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8) = (3) à (7)
1 Immobilisations corporelles en exploitation	31 689,3	-	31 689,3	2 551,1	(1 241,5)	(56,1)	-	32 942,9
2 Actifs incorporels	527,7	-	527,7	24,3	(21,3)	-	-	530,7
3 Autres actifs	(4 820,2)	-	(4 820,2)	(651,6)	148,2	-	(1,1)	(5 324,7)
4 Actifs réglementaires	13,2	-	13,2	4,9	(3,5)	-	-	14,5
5 Contributions internes et autres	(4 833,4)	-	(4 833,4)	(656,5)	151,8	-	(1,1)	(5 339,2)
6 Fonds de roulement	767,1	-	767,1	-	-	-	(17,3)	749,8
7 Encaisse réglementaire	89,7	-	89,7	-	-	-	5,5	95,2
8 Matériaux, combustible et fournitures	514,7	-	514,7	-	-	-	Note 1 45,3	560,0
9 Actifs stratégiques	162,7	-	162,7	-	-	-	Note 2 (68,1)	94,6
10 Réduction globale 13 soldes 2027	(300,0)	300,0	-	-	-	-	-	-
11 Réduction globale MES projets < 250 M\$	(256,3)	-	(256,3)	Note 3 (438,0)	-	-	-	(694,3)
12 Total	27 607,6		27 907,6	1 485,8	(1 114,4)	(56,1)	(18,4)	28 204,4

* Pour rétablir le solde de la base de tarification au 1^{er} janvier 2028

Principaux éléments de variation des actifs autres que mises en service, amortissement et retraits :

Note 1: Augmentation liée à la croissance des besoins.

Note 2: Les montants sont établis en fonction de l'état d'avancement des projets et des contrats fermes sur l'achat d'actifs stratégiques.

Note 3: Le montant de 519 M\$ mentionné au par. 196 inclut 81,0 M\$ de mises en service liées à la maîtrise de la végétation, retranchées des actifs réglementaires conformément au par. 70.

Réponse :

- 1 **Conformément à la décision de la Régie¹, le Transporteur présente au tableau**
 2 **suitant la conciliation de la réduction de mises en service (MES) pour les années**
 3 **2027 et 2028.**

Tableau 1
Conciliation de la réduction de MES du Transporteur (M\$)
à la suite de la décision D-2026-008

	2027 (1)	2028 (2)
1 Réduction des MES du Transporteur	336,0	519,0
2 MES maîtrise de la végétation ^(Note 1)	79,7	81,0
3 MES autres projets < 250 M\$ ^(Note 2)	256,3	438,0
4 Réduction correspondante de la moyenne 13 soldes	86,4	137,1
5 Moyenne 13 soldes - MES maîtrise de la végétation ^(Note 3)	35,9	36,5
6 Moyenne 13 soldes - MES autres projets < 250 M\$	50,5	100,6
7 Ratio moyenne 13 soldes ^(Note 4)	26%	26%

Note 1: Conformément au paragraphe 70 de la décision D-2026-008.

Note 2: Conformément au paragraphe 196 de la décision D-2026-008 (excluant les MES liées à la maîtrise de la végétation).

Note 3: Moyenne 13 soldes des MES liées à la maîtrise de la végétation qui ont été retirées conformément au paragraphe 70 de la décision D-2026-008.

Note 4: Conformément au paragraphe 196 de la décision D-2026-008, le ratio appliqué est de 26 %.

¹ Conformément à la décision D-2026-008, aux paragraphes [70](#) et [196](#).